

Guide à destination des candidates et candidats à un poste de Directeur ou Directrice de Recherche INRIA de 2ème Classe

Préparé* par Alain Girault (rédacteur), Patrick Gros, Nicolas Holzschuch,
Philippe Nain (rédacteur), Bruno Sericola et Paul Zimmermann.

Validé par la Commission d'Évaluation d'INRIA du 22 janvier 2015.

Version 5[†] le 11 janvier 2021 (Anne Canteaut, Stephan Merz et Xavier Rival)

1 Introduction

Le but de ce guide est double. Tout d'abord il propose quelques pistes de réflexion sur l'opportunité de candidater ou de re-candidater Directeur ou Directrice de Recherche INRIA de 2ème Classe (DR2) ; une fois la décision de candidature prise, il donne aux futurs candidates et candidats des conseils pour rédiger leur dossier de candidature et les met en garde contre certains écueils. L'objectif n'est surtout pas d'uniformiser les dossiers de candidature, mais de plaider pour une rédaction qui mette en avant et explique les points saillants d'une candidature et qui se ne contente pas de « remplir toutes les cases du dossier » même lorsqu'il y a peu à dire, sous prétexte qu'un jury aurait peur du vide (voir Section 9).

Un peu de terminologie : on parle de recrutement DR2 et non pas de promotion DR2 car il s'agit d'un concours national de la Fonction Publique ouvert à toute personne titulaire d'un doctorat (ou diplôme équivalent) et réunissant au moins huit années d'exercice des métiers de la recherche ou justifiant de titres et travaux scientifiques jugés équivalents, ainsi qu'aux Chargées et Chargés de Recherche (CR) INRIA justifiant d'une ancienneté de trois ans dans ce corps.

Ce qui suit s'adresse principalement aux CR INRIA mais les conseils/écueils à éviter pour la rédaction du dossier de candidature s'adressent à tous les candidates et candidats potentiels.

*Le groupe de travail (GT) composé des membres de la Commission d'Évaluation (CE) listés ci-dessus a été initialisé lors d'une visio-conférence qui eu lieu le 21 juillet 2014. Une première version de ce document a été rédigée et discutée de manière approfondie lors de la session plénière de la CE du 20 novembre 2014. Ce document est le résultat de cette discussion et des échanges ultérieurs qui ont eu lieu par email entre les membres du GT puis entre les membres du GT et la CE dans son entier.

[†]Version 2 le 11 janvier 2017 (Hugues Berry et Alain Girault) ; Version 3 le 4 janvier 2018 (Alain Girault) ; Version 4 le 11 janvier 2020 (Anne Canteaut et Manuel Serrano).

2 Qu'est-ce qu'un ou une DR2 ?

Nous avons tous entendu dire que les directeurs et directrices de recherche INRIA sont des cadres de l'Institut et qu'à ce titre ils ont aussi vocation à « porter la parole d'INRIA » hors d'INRIA. Que ce sont naturellement des personnes qui ont la capacité de construire et d'animer des projets de recherche innovants en entraînant de jeunes chercheurs et chercheuses dans leur sillage (doctorants, jeunes chargés de recherche ou maîtres de conférence). Ce sont également des personnes qui peuvent être à l'origine d'une « école de pensée scientifique » et des leaders charismatiques de leur communauté. Un directeur ou une directrice de recherche est tout autant quelqu'un qui participe activement à des tâches d'administration de la recherche et/ou d'intérêt collectif en tant que responsable d'une équipe de recherche et/ou en œuvrant au bon fonctionnement interne d'INRIA via des participations régulières à différents comités ou commissions. Sans parler des activités de transfert et de valorisation, de la recherche de financements nationaux et internationaux, de l'animation de sa communauté scientifique (participation à des comités de programme, à l'organisation de conférences, à des activités éditoriales, etc.), de l'enseignement et de la médiation scientifique. Assurément de quoi donner le tournis aux candidates et candidats DR2 en puissance !

3 Attentes du jury d'admissibilité

Si tous les éléments d'activités mentionnés Section 2 (on ne parlera pas d'indicateurs) sont présents au plus haut niveau d'excellence dans l'ensemble des activités des DR2 INRIA, ils ne sont en général pas l'apanage d'une seule personne.

Le jury d'admissibilité¹ n'en voudra pas à un candidat ou une candidate d'exceller sur la plupart de ces éléments d'activités. L'Institut recrute suffisamment de chercheurs et chercheuses brillants pour que certaines et certains puissent se rapprocher de ce tour de force. Mais c'est (très) loin d'être la règle, et c'est probablement heureux qu'il en soit ainsi au nom de la diversité.

Ce qu'un jury attend des candidats DR2 c'est qu'ils mettent clairement en avant et commentent leurs points forts dans leur dossier, sachant qu'aucun point faible n'est éliminatoire pour être recruté DR2, hormis naturellement un dossier scientifique faible. En particulier, les exemples sont nombreux de CR INRIA recrutés DR2 sans avoir été responsables d'une équipe-projet INRIA.

Une chose essentielle à comprendre, à défaut de l'admettre, c'est qu'il s'agit d'un concours et non d'un examen. Et malheureusement, depuis 2011, le nombre de CR INRIA recrutés DR2 est faible (une dizaine par an depuis 2011) comparé au nombre de CR INRIA qui candidatent (une cinquantaine chaque année, voir la Figure 1) et encore bien plus faible si on le compare au nombre de CR INRIA.

1. Le jury d'admissibilité est constitué par les membres de la Commission d'Évaluation (CE). Le cas échéant, le jury est complété dans la limite de 30% de ses membres par des personnalités scientifiques extérieures à l'établissement, choisies par la présidence de l'Institut après avis de la présidence de la Commission d'Évaluation. Nul ne peut être membre du jury s'il n'est d'un rang égal ou assimilé à celui des emplois à pourvoir. Sont également exclus les candidats au concours (source : Legifrance – <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006065598&dateTexte=20120712>). Depuis le 1er janvier 2015 il doit être composé d'au moins 40% de personnes de chaque sexe. Dans un premier temps le jury d'admissibilité établit la liste des candidats à auditionner. Suite aux auditions et aux délibérations il établit la liste des admissibles.

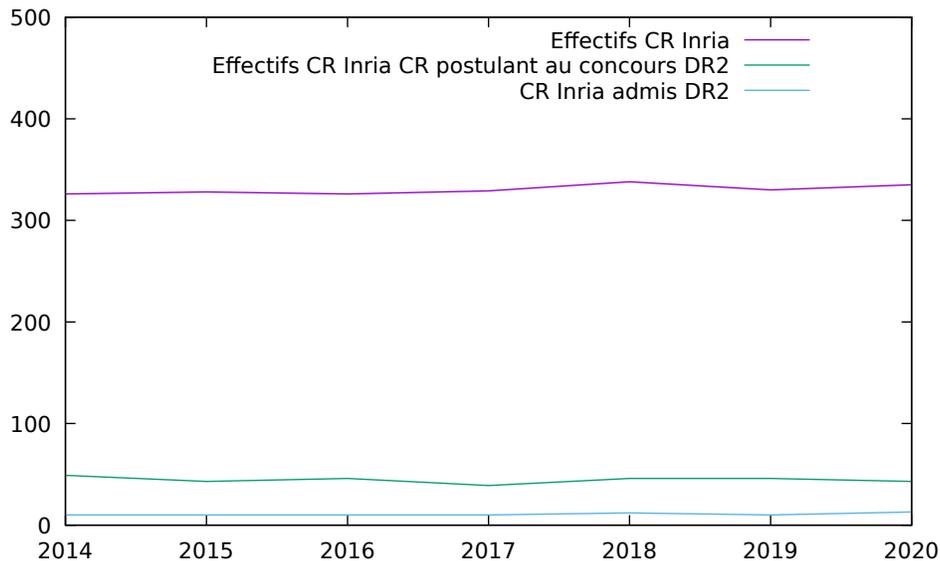


FIGURE 1 – Évolution du nombre de CR INRIA et des recrutements DR2.

4 Quand candidater ?

4.1 Age

Pour un ou une CR INRIA il n'y a pas d'âge pour candidater dès lors qu'elle ou il a au moins trois ans d'ancienneté dans le corps. Au-delà des aspects légaux il faut éviter de candidater pour « effectuer un tour de piste » si l'on est convaincu soi-même que sa candidature est prématurée.

Par ailleurs, un grade « Hors Classe » a été créé en 2017 dans le corps des Chargés de Recherche. Pour les CR INRIA, une promotion CRHC ne doit être considérée ni comme une étape obligatoire, ni comme un obstacle pour le recrutement DR2.

Dans tous les cas, un conseil : en parler avec sa ou son Responsable d'Equipe-Projet, Délégué ou Déléguée Scientifique et Directeur ou Directrice de Centre.

4.2 HDR

Même si rien dans l'arrêté du concours DR2 ne rend l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) obligatoire, en pratique elle est exigée des CR INRIA et plus généralement de tout candidat et toute candidate ayant suivi un cursus universitaire en France, sauf dossier particulièrement exceptionnel. Il y a eu très peu d'exceptions à cette règle interne depuis le début des années 2000.

Précisons toutefois que si l'HDR n'a pas été soutenue au moment du dépôt du dossier mais que les rapports sont joints au dossier et laissent augurer une autorisation de soutenance, alors le jury

d'admissibilité fera comme si l'HDR avait été obtenue.

Précisons également qu'un dossier indiquant une date de soutenance et, le cas échéant, la composition du jury, mais ne contenant pas les rapports aura très peu de chance de franchir le seuil de l'admissibilité, a fortiori si la candidate ou le candidat annonce « soutenance prévue avant la fin de l'année », ce qui se voit encore régulièrement.

4.3 Savoir laisser respirer et bonifier une candidature

Le nombre de CR INRIA titulaires d'une HDR, donc de candidats DR2 potentiels, est très largement supérieur au nombre de postes offerts au concours (chaque année le nombre de CR INRIA qui candidatent est de l'ordre de 50). Les candidats doivent donc inévitablement s'attendre à ne pas être recrutés DR2 lors de leur première candidature, même si cela peut tout à fait se produire (on en voit des exemples chaque année). On constate d'ailleurs une augmentation aussi bien de l'âge moyen des recrutés DR2 (actuellement supérieur à 40 ans) que du nombre de candidatures successives. Il est donc primordial de prendre la mesure de cette « pression » et de ne pas se décourager en cas d'échecs, et même d'échecs répétés.

En cas de plusieurs échecs successifs, il est indispensable de se questionner sur l'opportunité d'une nouvelle candidature dans la foulée du dernier échec. En effet, sans changement significatif dans le dossier il y a un risque que les échecs s'accumulent. De plus, l'effet sur un jury de candidatures successives où aucune progression ne se voit est négatif. Les jurys ne sont certes jamais identiques, mais leur intersection sur plusieurs années n'est jamais vide loin s'en faut, puisque les membres de la CE en constituent l'ossature.

5 To be or not to be REP²

Etre REP n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour un recrutement DR2. Les exemples de CR recrutés DR2 sans être REP sont nombreux.

Il y a différentes manières de s'investir dans la vie de l'Institut et d'acquérir ainsi une visibilité qui dépasse le cadre de sa communauté scientifique. Etre REP en est une mais il y en a d'autres, que ce soit au niveau local (responsable d'une commission, etc.) ou national (responsable d'un Défi INRIA³, chargé de mission, coordination d'un projet européen, membre de la CE, membre du Conseil Scientifique, etc. – liste absolument non exhaustive). Il est aussi fréquent que plusieurs axes de recherche différents cohabitent au sein d'une même équipe-projet, aussi coordonner scientifiquement un de ces axes est également une façon de prendre des responsabilités.

6 Faut-il avoir encadré des doctorants ?

L'absence totale de direction ou de co-direction de thèse peut poser problème. On peut même dire que si le jour du concours aucune thèse que le candidat ou la candidate a encadrée ou co-encadrée,

2. REP = Responsable d'Equipe-Projet.

3. anciennement INRIA Project Lab (IPL).

sauf raison particulière l'expliquant, n'a été soutenue, alors ceci sera perçu comme une réelle faiblesse du dossier.

Avoir encadré des post-doctorants, des ingénieurs de recherche, des stagiaires est bien sûr très bien, mais cela ne compense pas un manque total d'encadrement de thèses.

7 Montage et encadrement de projets et contrats

Le montage et l'encadrement de projets de recherche (ANR, projets européens, projets ERC⁴, etc.) est un vrai plus dans un dossier car cela démontre de l'autonomie, de la maturité scientifique, de la visibilité nationale ou internationale, de la reconnaissance. Mais tout le monde sait qu'il est difficile de réussir en raison de la compétition exacerbée. En fait c'est un cercle vertueux, les candidats ayant monté un ou des projets de recherche ont à la fois de la reconnaissance et leur dossier est en général mieux rédigé, tout simplement parce qu'ils savent rédiger un dossier.

Un point particulier à propos des projets ERC : l'obtention d'un tel projet n'est ni une condition suffisante ni une condition nécessaire pour un recrutement DR2 rapide, mais ce sera naturellement un plus pour la candidature (de même que toute distinction prestigieuse).

8 Mobilité géographique ou thématique

La mobilité géographique a été « récompensée » certaines années avec des postes réservés aux personnes ayant changé de centre INRIA dans les années qui ont précédé le concours ou ayant un projet avancé de mobilité. Plutôt que de favoriser la mobilité géographique de manière systématique, il nous semble préférable de distinguer celles qui sont porteuses de valeurs ajoutées pour les candidats, pour le centre d'accueil et pour INRIA en général.

La mobilité thématique est un autre aspect de la mobilité. Il n'y a aucune règle en la matière : certains candidats DR2 ont effectué toute leur recherche dans un seul domaine alors que d'autres ont effectué un ou plusieurs changements thématiques. Ce qui est certain c'est qu'un changement thématique important met du temps à porter ses fruits. Donc réfléchissez bien à la valeur ajoutée pour vous, pour votre équipe et pour INRIA. On retrouve ici le même argument que pour la mobilité géographique (et d'ailleurs l'une peut accompagner l'autre).

9 Le dossier de candidature

La première question à se poser est « Pour qui rédige-t-on le dossier DR2 ? ». Tout d'abord pour vos rapporteurs, qui sont choisis dans le jury pour être les plus spécialistes de votre domaine de recherche (ce qui n'implique pas nécessairement qu'ils soient experts de *votre* sujet), mais aussi pour tout le jury qui ne peut être expert de tout. Donc soyez didactiques ! Un dossier mal rédigé est un moyen très efficace de voir sa candidature rejetée sans appel.

Par ailleurs, nous insistons sur le fait qu'il **n'est pas gênant de ne pas remplir toutes les rubriques** (à part celles qui portent sur les contributions scientifiques et le projet de recherche) et

4. ERC = European Research Council.

qu'il est préférable de laisser une rubrique vide lorsqu'il n'y a aucun élément important à y insérer plutôt que d'essayer à tout prix d'y noter des contributions qui sont en réalité très mineures. Il faut également éviter de mettre un même élément dans plusieurs rubriques afin de ne pas donner l'impression de vouloir « gonfler » le dossier. La taille de certaines parties est limitée. Il ne faut surtout pas tenter de contourner ces limites en modifiant la taille de la fonte ou l'espacement au risque de rendre le dossier illisible et de nuire ainsi à son appréciation.

En plus de ces éléments, le jury attend aussi une honnêteté et une éthique irréprochables dans la présentation des contributions et des apports personnels dans les différents résultats (publications, logiciels, transfert, ...) mis en avant dans le dossier. En effet, les membres des jurys s'efforcent de vérifier la correction du contenu des dossiers et rencontrent régulièrement des problèmes tels que des listes de publications où l'ordre des auteurs n'a pas été respecté ou bien des contributions où le rôle de la candidate ou du candidat a été surévalué. Dans tous les cas, un tel doute a toujours un effet très négatif sur l'évaluation des candidatures et sur les chances de succès.

9.1 Le parcours professionnel

Cette partie est classique (formulaire 1). Elle est découpée en rubriques qu'il convient de respecter. Si sa préparation peut sembler systématique, on veillera à ne pas tomber dans deux écueils : d'un côté, une description trop exhaustive peut nuire à la visibilité d'éléments très importants qui se retrouveraient noyés au milieu de points mineurs ; de l'autre, il ne faut bien sûr pas omettre d'éléments importants. La taille totale de cette partie est limitée à 6 pages. Il est donc indispensable de sélectionner avec soin les éléments que l'on souhaite y faire figurer car consacrer un espace important pour des éléments mineurs se fera au détriment d'éléments plus saillants ou pertinents.

La rubrique « Interruptions de carrière » (et si besoin la dernière, intitulée « Eléments divers ») vous permet de donner des éléments qui peuvent expliquer des trous dans les publications, comme un arrêt maladie, une mobilité pour suivre un conjoint, un congé de maternité ou de parentalité, etc. Dans tous les cas, il faut mentionner la durée de chaque interruption et en préciser les raisons dans le dossier. Avant chaque délibération, le jury liste les dossiers présentant des interruptions de carrière et veille à prendre celles-ci en compte. Les candidates et candidats sont invités à consulter la charte pour la parité et l'égalité des chances⁵.

9.2 La synthèse de votre activité

Cette section est le premier morceau délicat du dossier (formulaire 2). Sachant que les cinq fiches vous permettront de présenter en détails vos contributions majeures, il s'agit ici de mettre les fiches en perspective (par exemple en détaillant la cohérence scientifique de votre parcours), en expliquant le cas échéant les mobilités thématiques et géographiques. Cette section vous permet également de mentionner les contributions qui n'auront pas trouvé leur place dans les cinq fiches.

9.3 Les contributions majeures

Les cinq fiches doivent décrire les contributions les plus marquantes (formulaire 3) : la première sous-section « Description » est classique mais c'est justement là qu'il faut être didactique. Les deux

5. <https://parite.inria.fr/fr/charte-parite-et-egalite-des-chances/>

sous-sections suivantes « Contribution personnelle » et « Originalité et difficulté » sont les plus délicates à rédiger : il faut à la fois être honnête, se mettre en valeur, mais sans « tirer toute la couverture à soi ». Dans le cas d’une contribution effectuée en équipe/collaboration/co-développement, la sous-section « Contribution personnelle » devrait préciser clairement votre rôle dans la collaboration.

Les cinq fiches doivent mettre en valeur vos **points forts, l’originalité** de votre parcours ou votre **créativité** et faire ressortir les raisons pour lesquelles vous êtes reconnu dans votre communauté. Si la force de votre dossier se situe au niveau des réalisations académiques, alors rédigez cinq fiches « académiques ». Mais si vous avez réalisé un logiciel majeur, très utilisé dans votre communauté, alors rédigez une fiche sur ce logiciel. D’autres possibilités de fiches incluent la structuration d’une communauté de recherche (par exemple votre rôle de REP, d’animation d’un Défi INRIA, de porteur ou porteuse d’un projet européen, de lancement d’une nouvelle série de conférences, etc.), un transfert technologique important, etc. (listes non exhaustives).

Pour conclure sur les fiches, le dossier mentionne cinq fiches pour un maximum de cinq pages. Il est tout à fait possible de rédiger des fiches de plus d’une page, de moins d’une page, voire même moins de 5 fiches. En revanche il est essentiel que l’ensemble ne dépasse pas les 5 pages. Plus généralement d’ailleurs, il est impératif de respecter scrupuleusement les longueurs maximales indiquées dans le dossier. Ne pas respecter la forme du dossier de candidature est également un moyen très efficace de voir sa candidature rejetée.

9.4 Le programme de recherche

Une des critiques les plus fréquemment entendues sur les candidates et candidats DR2 est celle du manque de maturité de la candidature. L’expérience montre qu’il est très difficile de rédiger un projet de recherche mature. Le passage de CR à DR2 est un cap délicat qui s’adresse à des chercheurs et chercheuses ayant plus d’une dizaine d’années d’expérience de recherche après la thèse. On s’attend donc à un programme de recherche écrit par quelqu’un qui sait faire de la recherche et qui va proposer une vision à long terme de son domaine de recherche, des axes de recherche à la fois ambitieux et réalistes, avec des étapes claires pour les atteindre. Il y a donc un changement d’ampleur depuis le recrutement CR.

En fait, **l’ensemble** du dossier sera jugé à l’aune de cette maturité et de ce changement d’ampleur : les réalisations marquantes, les publications, les lettres de recommandation, les activités éditoriales, les collaborations, les activités d’encadrement et d’enseignement, etc.

Un dernier point concerne les re-candidatures : il est indispensable **d’actualiser** votre programme de recherche d’une année sur l’autre. En effet, inévitablement certaines des pistes qui constituaient votre programme de recherche de l’année précédente seront devenues des nouveaux résultats, vidant ainsi en partie votre programme de recherche de sa substance.

9.5 La liste des publications

Un soin particulier doit être apporté à la liste de publications. Il est important de distinguer les différents types de publications (livres, journaux, conférences avec comité de lecture, chapitres de livre, etc.) et de **trier** par type de publications et par ordre chronologique ou dans l’ordre

chronologique inversé (2015, 2014, etc.). Il est important de remplir cette rubrique avec soin, car toute erreur, même de bonne foi, est susceptible de faire une très mauvaise impression sur les membres du jury.

Mentionnez les pratiques de publication de votre communauté (ordre alphabétique des auteurs, le premier auteur est celle ou celui qui a le plus contribué, le premier auteur est le doctorant ou la doctorante, etc.). Enfin, il est **fortement** conseillé aux candidats de mettre à jour leur page web personnelle de telle sorte que les publications soient parfaitement visibles et accessibles.

Il est demandé aux candidats d'indiquer trois publications dont ils sont particulièrement fiers et qui caractérisent leur recherche et leur savoir-faire. Elles sont destinées à être lues par vos rapporteurs, et il est **impératif** qu'elles soient accessibles sur votre page web. Il est difficile de donner des conseils spécifiques, car chaque domaine de recherche a ses propres usages (en matière de technicité, de longueur, ...) et chaque candidat et candidate a un profil différent (plus ou moins théorique, part plus ou moins importante du développement logiciel, du transfert technologique, de la médiation scientifique, ...). Cependant, on peut raisonnablement mettre en garde contre des publications trop descriptives, trop « verbeuses », sans réel contenu scientifique, ou à l'inverse contre des publications trop techniques (le but n'est pas de faire de l'esbroufe), ou encore contre des publications trop longues (n'oubliez pas que les rapporteurs ont un temps limité). Par exemple, même si vous êtes coauteur d'un magnifique état de l'art en 60 pages qui fait autorité sur un domaine, ce n'est pas forcément une bonne idée de le choisir comme une de vos trois publications phares.

9.6 Développements technologiques : logiciel ou autre réalisation

La Commission d'Évaluation considère que les développements technologiques (logiciels, plateformes matérielles, réalisations robotiques...) peuvent être des vecteurs de diffusion de la recherche comme le sont les publications traditionnelles. Avoir développé (ou participé au développement) de plateformes ou de logiciels ambitieux, difficiles ou originaux (liste non exhaustive) doit donc être considéré par les candidats comme un point fort de leur dossier, au même titre que l'obtention d'un résultat scientifique important. A contrario, le développement logiciel ne se justifie pas nécessairement pour tous les types de recherches et donc aucun candidat ne sera pénalisé, *a priori*, parce qu'il ne présente aucun développement.

Certains développements relèvent d'une activité de recherche et ils doivent être présentés comme tels. Dans ce cas, le candidat doit expliquer le rôle joué par ces développements dans son parcours scientifique. D'autres logiciels relèvent d'une activité de transfert et leur présentation doit le refléter. Par exemple, si un logiciel a été développé pour des utilisateurs précis, fournir au moins une lettre de recommandation de ses utilisateurs attestant de la pertinence du développement et de sa qualité pourra être judicieux.

Dans tous les cas, le jury cherchera les éléments lui permettant d'évaluer les logiciels. Cela pourra être le code source ou l'arbre de développement pour un logiciel de recherche. Cela pourra être une lettre de recommandation d'utilisateurs pour un logiciel de transfert non accessible publiquement. Ne fournir aucun élément permettant cette évaluation sera perçu très négativement par le jury. Ajoutons que les dépôts APP ou autres critères purement administratifs ou comptables auront peu de chance à eux seuls d'impressionner le jury. Enfin, les contributions limitées à des tâches d'encadrement ou de conception d'un logiciel doivent être présentées dans une autre rubrique (Formulaire 1, Encadrement de développements technologiques), la rubrique présente étant limitée aux développements auxquels la candidate ou le candidat a activement participé.

Pour aider les candidats, la CE a codifié l'évaluation des logiciels au moyen d'un document intitulé « Criteria for Software Self-Assessment », dont le lien est systématiquement fourni dans le dossier de candidature INRIA⁶. Bien que ce document soit spécifique aux logiciels, vous pouvez utiliser les mêmes rubriques pour évaluer toute forme de développement technologique. De même que pour les fiches de recherche, soyez honnêtes sur l'ampleur de votre logiciel, sur son état de diffusion et d'utilisation, et sur votre propre rôle. Surtout, gardez à l'esprit que les codes détaillés dans le document « Criteria for Software Self-Assessment » ne constituent pas une notation de votre logiciel. Ils explicitent simplement la catégorie dans laquelle vous souhaitez que votre logiciel soit évalué par le jury.

9.7 Impact socio-économique et transfert

Le titre de cette section dans le dossier est volontairement large afin de couvrir tous les cas possibles : transfert « classique » d'un logiciel dans une entreprise, transfert d'un savoir-faire, etc., mais aussi vers la société civile (cliniciens, décideurs politiques, etc.). Décrivez de façon didactique votre contribution et, comme pour les logiciels, soyez honnête quant aux utilisateurs et à l'impact réel. De même que pour les logiciels, la CE propose un guide⁷ pour vous aider à rédiger vos contributions au transfert technologique, accessible sur le site web du concours.

9.8 Les lettres de recommandation

Les lettres de recommandation servent à attester la reconnaissance, notamment internationale, du candidat ou de la candidate dans son domaine de recherche. Elles doivent venir de profils différents, pas uniquement des co-auteurs, pas uniquement des anciens encadrants (de thèse ou de postdoc), pas uniquement des collaborateurs dans des projets européens ou autres. Si possible elles doivent provenir de collègues à l'international, eux-mêmes les plus reconnus possible dans leur domaine (les « grands pontes »). Mais mieux vaut une excellente lettre de France qu'une lettre tiède des USA.

Le nombre de lettres de recommandation est limité à cinq. C'est un maximum et non pas une obligation. Là aussi, mieux valent trois lettres excellentes que cinq lettres tièdes. Mais un dossier ne comportant que deux lettres soulèvera des questions.

Il est possible de reporter des lettres d'une année sur l'autre en cas de re-candidature. La position théorique d'INRIA en la matière est que les lettres reçues pour la candidature les années antérieures peuvent être reportées (dans la limite d'un total de 5 lettres). Mais il est souvent préférable d'utiliser des lettres qui ne soient pas trop datées et qui tiennent compte de vos activités récentes.

Les lettres de recommandation sont collectées par l'organisation du concours et ne doivent donc pas être jointes au dossier. Les candidates et candidats doivent seulement fournir sur l'interface en ligne lors du dépôt de candidature le nom et l'adresse mail de chacune des personnalités qui seront sollicitées. Toutefois il est préférable de contacter en amont les personnalités proposées afin de s'assurer qu'elles auront le temps et la volonté de fournir une lettre et de les prévenir qu'elles seront sollicitées par un mail automatique par le service des ressources humaines d'INRIA, peu après le dépôt des dossiers.

6. <https://www.inria.fr/sites/default/files/2021-01/Criteria%20software%20self%20assessment.pdf>

7. https://www.inria.fr/sites/default/files/2020-01/2018-06-GuideMethodologique_EvaluationTransfert%281%29.pdf

10 L’audition : exposé et séance de questions

L’audition est primordiale pour les candidatures DR2 INRIA. De plus, comme elle a lieu la veille ou l’avant-veille des délibérations du jury d’admissibilité, son effet (positif ou négatif) est très présent dans l’esprit des membres du jury. La première question à se poser est : « A qui s’adresse l’audition ? ». Les rapporteurs ont une très bonne connaissance du dossier, et si un candidat ou une candidate a été retenu pour l’audition, c’est qu’elle ou il a été soutenu par ses rapporteurs. Donc il est plus judicieux de s’adresser en priorité aux autres membres du jury. Le but est de présenter un condensé de son dossier **et** son projet de recherche. Nous n’insisterons jamais assez sur le minutage : il est **impératif** de respecter la durée maximale et d’équilibrer son audition entre les deux parties (dossier et projet). On voit beaucoup trop de candidats qui débordent ou qui ne consacrent que la portion congrue à leur projet de recherche ! A titre indicatif si la durée de l’exposé est de 20 minutes, alors il est impératif qu’au moins 5 minutes soient consacrées à votre projet de recherche, c’est vraiment un minimum.

- Présentation du dossier condensé : n’oubliez pas que le jury voit une quinzaine de candidats dans une journée d’auditions, ce qui est énorme ! Donc commencez **toujours** par votre nom / prénom / centre de recherche / équipe ; cela permet de vous situer instantanément. Ne vous attardez pas sur votre parcours académique car le jury veut plutôt voir vos contributions scientifiques marquantes. Faites des choix, par exemple concentrez-vous sur vos deux ou trois contributions qui sont les plus marquantes (parmi les cinq fiches), celles qui ont eu le plus d’impact, qui mettent le mieux en valeur vos points forts, votre originalité et votre créativité. Il vaut beaucoup mieux présenter de façon approfondie seulement deux contributions majeures plutôt que de les survoler toutes les cinq.
- Présentation du projet de recherche : c’est la partie la plus délicate car vous devez démontrer que vous avez la maturité d’un ou d’une DR2. Ne rentrez pas tout de suite dans les détails techniques (il en faut quand même un peu), n’oubliez pas que la plupart des membres du jury ne sont **pas** des spécialistes de votre domaine de recherche. Le but est donc de donner les grandes directions, les étapes, de montrer que votre projet est non seulement ambitieux mais aussi réalisable et que **vous** êtes la bonne personne pour le réaliser de par vos compétences, votre parcours, vos contacts, vos collaborations, etc.

Il est fortement conseillé de **répéter** son exposé devant des collègues qu’ils soient ou non de votre domaine, ne serait-ce que pour minuter votre intervention, et de demander des conseils au délégué ou à la déléguée scientifique de votre centre.

L’audition est suivie d’une séance de questions (en général de 10 minutes). C’est une étape cruciale que trop de candidats ne préparent pas suffisamment voire négligent. Elle éclaire le jury sur le degré de maturité du candidat ou de la candidate, sa maîtrise de son domaine scientifique, ses talents de pédagogue, etc. Répondez précisément et de manière concise de façon à laisser le temps au jury de vous poser de nombreuses questions qui vous permettront de mettre en lumière un nombre maximum d’éléments de votre dossier et notamment d’aborder des sujets dont vous n’avez pas parlé durant votre exposé. Ne soyez pas sur la défensive, vous avez en face de vous des collègues qui n’ont pas pour but de vous piéger mais de mieux comprendre ce que vous faites et ce que vous voulez faire dans les années qui viennent. Il arrive que les réponses aux questions ne soient pas convaincantes.

Mais il arrive aussi que les questions elle-mêmes ne soient pas claires du tout. Dans ce cas, n'hésitez pas à demander à ce que la question soit reformulée.

11 Admissibilité

La pression du nombre de candidats par rapport au nombre de postes est telle qu'il arrive qu'un candidat ou une candidate soit admissible l'année n et pas l'année $n + 1$, ce qui est une déception logique. Les raisons peuvent être diverses : compétiteurs différents d'une année sur l'autre, « stagnation » de la candidature (autrement dit on ne voit pas le différentiel sur un an), effet de jury (qui est par nature non déterministe et qui en plus change partiellement chaque année), etc.

Il n'y a pas de notion de « pipeline » du tout ! C'est-à-dire qu'être auditionné l'année n ne garantit aucunement qu'on sera admissible l'année $n + 1$ (ni même auditionné à nouveau d'ailleurs), puis admis l'année $n + 2$.

12 Admission

Le jury d'admission est présidé par la présidence de l'Institut ou son représentant ou sa représentante. Il comprend quatre membres nommés par les ministres de la recherche et de l'industrie et quatre membres de la Commission d'Évaluation également nommés par ces deux ministres mais sur proposition de la présidence du conseil scientifique. Parmi ces quatre derniers membres, au moins deux sont des élus de la CE. Nul ne peut être nommé membre du jury d'admission s'il n'est d'un rang au moins égal à celui des postes à pourvoir. Les candidats au concours ne peuvent siéger au jury (source : Legifrance – <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006065598&dateTexte=20120712>).

Enfin, les admis ne peuvent être choisis que dans la liste des candidats admissibles.

13 A l'issue du concours

La teneur des débats des jurys est strictement confidentielle. Seule la présidence du concours est habilitée à communiquer sur ces questions, à la demande du candidat ou de la candidate, à l'issue du concours. Vous pouvez également contacter la déléguée ou le délégué scientifique de votre centre, son adjoint ou adjointe s'ils étaient présents aux débats. Ces personnes se limiteront naturellement à des communications générales sur votre cas et des conseils et sont tenues à une stricte réserve sur la teneur des propos de chaque participant aux débats.

A Glossaire

- CE : Commission d'Évaluation d'INRIA.
La commission d'Évaluation est une instance interne qui intervient sur les actions d'évaluation scientifique, ce qui inclut les concours de recrutement. Les membres de la CE forment une partie importante des jurys d'admissibilité et d'admission. La CE produit également des documents servant de guides pour les différentes évaluations, dont ce document.
- CR : Chargé ou Chargée de Recherche.
Les postes de CR sont définis par les statuts de la fonction publique, et sont représentés dans les EPST tels qu'INRIA ; ils sont accessibles à toute personne titulaire d'une thèse ou d'un titre équivalent.
- CRCN : Chargé ou Chargée de Recherche de Classe Normale.
Cela correspond au grade de recrutement des CR. À terme, les CRCN ont la possibilité de candidater pour une promotion vers le grade de CR Hors Classe (CRHC). Les statuts sont les mêmes pour l'ensemble des CR, et la seule différence concerne les grilles de salaire.
- DCR : Directeur ou Directrice de Centre de Recherche. Chaque centre de recherche INRIA est dirigé par un ou une DCR.
- DR : Directeur ou Directrice de Recherche.
Les postes de DR sont définis par les statuts de la fonction publique, et sont représentés dans les EPST tels qu'INRIA ;
ils sont pourvus par des chercheurs ou chercheuses généralement titulaires d'une habilitation à diriger les recherches ou d'un titre équivalent et d'un niveau d'expérience comparable à celui attendu pour un poste de Professeur des Universités.
- DS : Délégué ou Déléguée Scientifique.
Le développement des activités scientifiques au niveau d'un centre de recherche INRIA est coordonné par la ou le DS et la ou le DSA.
- DSA : Délégué Scientifique Adjoint ou Déléguée Scientifique Adjointe.
Voir DS.
- EPST : Établissement Public Scientifique et Technologique.
Les EPST sont des organismes publics de recherche, comme INRIA, mais aussi le CNRS, INRAE, INSERM, et d'autres instituts. Ils sont rattachés à différents ministères et ont des missions centrées sur la recherche académique.
- REP : Responsable d'Équipe Projet.